



**HAL**  
open science

## Enregistrer une donation. Acte diplomatique, vers et image dans la 'chronique versifiée de Saint-Martin-des-Champs'

Eliana Magnani

### ► To cite this version:

Eliana Magnani. Enregistrer une donation. Acte diplomatique, vers et image dans la 'chronique versifiée de Saint-Martin-des-Champs'. Lucien Faggion, Laure Verdon. Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne, Publications de l'Université de Provence, pp.23-37, 2010, Le temps de l'histoire, 978-2-85399-760-7. 10.4000/books.pup.5510 . halshs-00541527

**HAL Id: halshs-00541527**

**<https://shs.hal.science/halshs-00541527v1>**

Submitted on 18 Apr 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## Enregistrer une donation. Acte diplomatique, vers et image dans la « chronique versifiée de Saint-Martin-des-Champs »

Eliana MAGNANI

CNRS – ARTeHIS UMR 5594

[eliana.magnani@u-bourgogne.fr](mailto:eliana.magnani@u-bourgogne.fr)

Article paru dans *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, dir. Lucien Faggion, Laure Verdon, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2010, p. 23-37 (Le temps de l'histoire) (ISBN 978-2-85399-760-7).

### Résumé :

Structuré autour de *tria munera*, trois diplômes royaux capétiens, articulant image, texte versifié et acte diplomatique, le manuscrit de la « chronique versifiée » de Saint-Martin-des-Champs (Londres, British Library Add 11662 f. 4r-8r), permet de dégager, au dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle forme de mise en registre iconique et synoptique d'une donation. La scène d'ouverture avec les multiples acteurs et la figuration de la charte, dont on trouve ici l'une des premières occurrences, renvoie aussi bien au processus de réalisation des diplômes qu'aux négociations qui précèdent la rédaction d'un acte. Reconnaisant l'autorité royale tout en affirmant la suprématie spirituelle du saint, et celle de la vie régulière des chanoines, l'image est aussi, à l'instar des sceaux, un dispositif performatif qui sert à authentifier la transcription des copies.

Alors que la présentation de chartes dans les manuscrits enluminés s'affirme au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, la « chronique versifiée » ou le « livre des privilèges » de Saint-Martin-des-Champs, réalisé peut-être dans les années 1076-1077<sup>2</sup>, contient au folio 4r l'une des

<sup>1</sup> Pour mémoire, nous pouvons rappeler quelques exemples célèbres : le Cartulaire du Mont-Saint-Michel (Avranches, Bibliothèque municipale, 159, f. 19v et 23v – milieu du XII<sup>e</sup> siècle), le *Chronicon Vulturense* (Rome, Vat. Barb. lat. 2724 f. 102 - avant 1115-1124/1130), le *Chronicon Casauriense* (Paris, BnF lat. 5411 f. 113 – 1170-1182), le *Liber testamentorum* de la Cathédrale d'Oviedo (v. 1125), le *Liber feodorum maior* (Barcelone, Arxiu de la Corona d'Arago, Cancelleria reial, Registres 1, f. 1 – fin XII<sup>e</sup> siècle), le Livre des privilèges du monastère de Vornbach (Munich, Bayerisches Hauptstaatsarchiv, KL Vornbach I p. 4 - deuxième moitié XII<sup>e</sup> siècle). Je remercie Patricia Stirnemann qui m'a communiqué une notice inédite sur les cartulaires enluminés.

<sup>2</sup> Londres, British Library, Add 11662. Pour la datation du manuscrit, nous renvoyons aux hypothèses que nous avons émises dans : Eliana MAGNANI, « Hierarquia e autoridade capetingia no século XI: imagem

premières figurations connues d'un acte diplomatique. Placée en ouverture d'une composition qui articule des images, du texte versifié et trois diplômes royaux, cette image permet de postuler que le dispositif iconique est, à côté des modalités d'écriture, l'un des procédés de mise en registre, c'est-à-dire, des pratiques qui retiennent les actions instaurant une continuité entre les agents et les choses qu'ils possèdent, utilisent ou façonnent.

Dans le champ des transferts de biens au Moyen Âge<sup>3</sup>, les actions relevant ou associées au don occupent une place centrale dans ces pratiques. En effet, la pastorale ecclésiastique introduisant la perspective eschatologique dans la relation entre les hommes et les choses, ce n'est que le « bon usage » des biens, leur donation à Dieu, aux saints, aux églises, aux pauvres, qui peut assurer leur passage de la terre vers le ciel, lieu des récompenses éternelles, du « trésor céleste »<sup>4</sup>. Les transferts de biens, quel que soit le type de transaction, tendent ainsi à être traduits en termes de don.

Une telle extension du domaine discursif du don au Moyen Âge, peut autoriser aujourd'hui à interpréter certaines images à partir de cette catégorie<sup>5</sup>. La définition d'une image de don ou de donation reste, cependant, encore à préciser, puisque les exemples immédiats reliés à une telle acception peuvent tout aussi bien être associés aux notions de remise, de présentation, de dédicace. La polysémie s'élargit encore davantage si l'on considère les acteurs et les choses figurés, et les différents rôles qu'ils peuvent assumer dans les diverses compositions. La lecture proposée ici de l'incipit en ouverture du manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle de la « chronique » de Saint-Martin-des-Champs cherche donc à comprendre l'image dans l'économie globale du manuscrit et dans ses multiples articulations.

## Le manuscrit

---

e texto », *Idade Média e dimensões do poder: história e historiografia*, dir. Néri de BARROS, Marcelo Cândido da SILVA, São Paulo, Alameda (à paraître).

<sup>3</sup> Nous préférons ici la notion de « transfert » à celle d'« échange », trop connotée (cf. Alain TESTART, *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse, 2007, ch. 2 : *Les trois modes de transfert* et François ATHANÉ, *Le don, histoire du concept, évolution des pratiques*, thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2008).

<sup>4</sup> Mt 6, 19-21 et 19, 21 ; Mc 10, 21 ; Lc 12, 33-34 et 18, 22. Sur ces questions, je me permets de renvoyer à un article à paraître, Eliana MAGNANI, « 'Un trésor dans le ciel'. De la pastorale de l'aumône aux trésors spirituels (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle) », *Le Trésor au Moyen Âge*, Colloque Bâle-Neuchâtel, novembre 2006, dir. Luckas BURKART, Philippe CORDEZ, Pierre-Alain MARIAUX, Yann POTIN (Micrologus - à paraître).

<sup>5</sup> À ma connaissance, la seule étude systématique sur les images de « don » à l'époque médiévale, est celle de T. KAMBOUROVA, *Le don dans l'image byzantine du souverain*, Thèse de doctorat, EHEXX/Université de Sofia, 2004.

Le manuscrit de la « chronique » de Saint-Martin-des-Champs, Londres, British Library Add 11662 f. 4r-8r, est composé d'un cahier en parchemin de petit format (170x250 mm), à l'origine de 6 feuillets, dont un feuillet actuellement disparu (entre les f. 4 et 5). Il porte des enluminures sur 3 feuillets (4r, 5r, 5v). De tonalité bleutée, résultat d'un traitement chimique réalisé au début du XIX<sup>e</sup> siècle, parfois très effacé, il est encore possible de distinguer l'encre brune utilisée pour l'écriture et le contour des dessins, et l'usage de l'encre rouge, et peut-être aussi du doré. Le manuscrit se présente aujourd'hui sous une reliure cartonnée du XIX<sup>e</sup> siècle, précédé de deux lettres de 1839 (f. 1-3), et suivi de la transcription des textes et des index (f. 10r-20r) réalisés par le Baron de Joursenvault (1715-1793), détenteur du manuscrit avant son achat par le British Museum en 1839<sup>6</sup>. Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ce manuscrit a été copié à Saint-Martin-des-Champs avec une nouvelle interprétation des images et l'ajout, à la fin, de trois autres actes diplomatiques (Paris, BnF nal 1359)<sup>7</sup>. Grâce à cette copie, il est possible de reconstituer le contenu du feuillet disparu du manuscrit de Londres, et de supposer qu'il était aussi enluminé. La chronique a été éditée, avec des changements dans l'ordre des textes, en 1912 par Jean Depoin, d'après la copie du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

Le manuscrit de la « chronique » s'organise autour de trois actes diplomatiques royaux qui rapportent des actions qui associées à une donation – *hec tria munera*, désigne en conclusion le texte versifié<sup>9</sup> : la fondation d'un monastère accompagnée de la dotation de biens, la dédicace de l'église assortie d'une donation, et la confirmation du don d'un parent, comprise comme étant une nouvelle donation<sup>10</sup>. Le fait de placer des donations au centre d'un récit, à partir généralement d'actes préexistants, situe la composition dans la lignée des sources de type historiographique, comme le *Liber Pontificalis* ou les *gesta episcoporum* et les *gesta abbatum* : les dons faits par les empereurs, par les évêques ou par les abbés, ainsi que les dons qu'ils reçoivent pour leurs églises, sont

<sup>6</sup> On lit au folio 1 r : « Purchased of Techener, Paris, 16 nov. 1839, from the Archives de Joursenvault Lat. 1035 ». Cf. *Catalogue analytique des archives de M. le Baron de Joursenvault*, Paris, Techener, 1838, t. II, p. 180, lat. 1035.

<sup>7</sup> M. PROU, « Dessins du XI<sup>e</sup> siècle et peintures du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Art Chrétien*, 1890, p. 122-128. Les actes ajoutés sont le diplôme de Philippe I<sup>er</sup> rattachant Saint-Martin-des-Champs à l'abbaye de Cluny, un diplôme de Louis VII confirmant les biens du prieuré, et une bulle du pape Innocent II.

<sup>8</sup> Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*, t. 1 (Archives de la France monastique 13), Ligugé-Paris, 1912, p. 13-23 (disponible en ligne dans <http://gallica.bnf.fr/>). L'édition sépare le texte versifié du texte des actes et réorganise ces derniers en ordre chronologique.

<sup>9</sup> Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, op. cit.*, p. 21.

<sup>10</sup> Il s'agit, respectivement des actes édités dans : Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, op. cit.*, t. I, n° 6, p. 14-18 (Paris, 1060) ; *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France (1059-1108)*, éd. M. PROU, Paris 1908, n° 30, p. 91-94 (Paris, 1067, 29 mai) ; n° 19, p. 54-56 (Orléans, 1065, avant le 4 août)

l'élément structurant de l'exposé. Ces récits mettent en scène des bienfaiteurs d'églises, des donateurs/constructeurs, dont Constantin le Grand (306-337) dans le *Liber Pontificalis*, est le modèle<sup>11</sup>.

Les actes diplomatiques sont précédés, intercalés ou suivis de textes versifiés. La composition en vers sert d'introduction et de commentaire aux contenus des diplômes royaux, tout en introduisant des thèmes absents des actes, mais qui les justifient, explicitent et les mettent en valeur<sup>12</sup>. Les enluminures jouent un rôle similaire en commentant visuellement les textes et en dressant le tableau synoptique des acteurs, des actions, et de leurs liens. L'enluminure du f. 4r présente, en ouverture, la fondation/restauration de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs par le roi capétien Henri I<sup>er</sup> (v. 1008-1060, roi en 1031-1060). Dans le f. 5r sont figurés l'évêque saint Martin de Tours et le roi Henri I<sup>er</sup> dans son lit de mort, tandis que le f. 5v se rapporte à la donation faite par Philippe I<sup>er</sup> (v. 1053-1108, roi en 1060-1108) à Saint-Martin-des-Champs, le jour de sa consécration, de l'église de Saint-Samson-Saint-Symphorien d'Orléans<sup>13</sup>. Des initiales décorées, colorées et enfermant des entrelacs et des animaux participent aussi à la scansion des textes, marquant le début des actes (f. 4v, 6r, 7v), ou des sections du texte versifié (f. 4r, 4v, 5r, 6r, 6v, 7v, 8r). Le manuscrit développe ainsi une trame où s'articulent les différentes formes d'expression écrite et visuelle qui se renvoient les unes aux autres, et constituent un tout organique. L'analyse du premier feuillet permet aussi de dégager ce tressage de références et de renvois.

<sup>11</sup> Dominique IOGNA-PRAT, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, (v. 800—v. 1200), Paris, 2006, p. 156-203, 208-227, 493-537. Voir François BOUGARD et Michel SOT (dir.), *Liber, Gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes, de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, 2009.

<sup>12</sup> La rivalité entre les diocèses de Tours et de Dol en Bretagne, par exemple, qui sous-tend le transfert de l'église de Saint-Samson-Saint-Symphorien d'Orléans à Saint-Martin-des-Champs par Philippe I<sup>er</sup>, n'est pas mentionnée dans le diplôme royal, étant néanmoins révélée par le commentaire versifié (f. 5v-7v) (voir Eliana MAGNANI, « Hierarquia e autoridade capetingia... », *art. cit.*). Sur les conflits entre Dol et Tours, voir Paula DE FOURGEROLLES, « Pope Gregory VII, the archbishopric of Dol and the Normans », *Anglo-Norman studies*, XXI (1998), p. 47-66 ; Hubert GUILLOTTEL, « Bretagne et papauté au XI<sup>e</sup> siècle », *L'Église de France et la papauté (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle). Actes du colloque historique franco-allemand*, Rolf GROSSE (dir.), Bonn, 1993, p. 265-286 ; et Armelle COULBEAUX-LE HÜEROU, *Baudri, archevêque de Dol et hagiographe (1107-1130) : édition, traduction et commentaire de quatre textes en prose*, Thèse de doctorat : Histoire : Rennes 2, 2006, p. 281-289 (je remercie Florian Mazel pour cette indication bibliographique). L'historiographie sur l'opposition entre Dol et Tours semble ignorer le témoignage apporté par la chronique de Saint-Martin-des-Champs.

<sup>13</sup> En se référant à la copie du XIII<sup>e</sup> siècle, où sont aussi figurés un moulin et cinq tours portant le nom des domaines donnés par Henri I<sup>er</sup> lors de la restauration de l'abbaye (Paris, BnF nal 1359, f. 2v), on peut supposer que le feuillet disparu du manuscrit de Londres portait également la figuration de ces possessions.



Dessin de Bruno Baudoin, à partir du manuscrit de Londres, British Library, Add. 11662 f° 4r, (CNRS, ARTeHIS UMR 5594).

### Le dossier d'ouverture

Le manuscrit de Londres s'ouvre par un feuillet en pleine page (4r), entièrement occupé, encadré sur les deux côtés et sur le bas d'un bandeau à feuilles d'acanthé, et ouvert en haut. Il présente deux séquences superposées, correspondant à deux temps de la narration, séparées au centre par huit lignes de texte en vers. Tous les acteurs sont identifiés par l'inscription de leur nom et/ou de leur fonction.

Dans le registre supérieur, se trouvent l'église Saint-Martin et le roi Henri I<sup>er</sup>. L'église occupe la droite et le milieu du haut de la page, porte ouverte, sous la forme d'un édifice à double arcature et à abside semi-circulaire, flanqué de deux tours et de deux oiseaux (colombes ?), avec une croix pattée sur chacun des deux frontons. Entre les deux tours, une inscription indique *aeclesia beati Martini*. À gauche, le roi est sous une arcade en plein cintre, qui forme au-dessus de lui un arc de majesté appuyé sur deux chapiteaux à feuilles d'acanthé, supportés par deux piliers spiralés, reposant sur une moulure en anneau. Le roi est assis de trois quarts, sur un banc pliant dérivé de la chaise curule des hauts magistrats romains, les jambes croisées, les pieds chaussés reposant sur un petit tapis, à l'instar des figurations carolingiennes du roi David en tant que roi de paix. Henri

est habillé d'une tunique drapée à la ceinture et d'un pantalon, tous deux blancs, recouverts d'un manteau rouge, ourlé de pierres et de perles intercalées, attaché sur l'épaule gauche par une fibule. Il porte une couronne de fer, en forme de diadème à trois pointes, décorée de croix imitées des croix ouvragées en cloisonné. Sur les poignets, l'on distingue un motif en forme de rosace à quatre pétales, repris, au registre du bas, sur le revers de la tunique du roi. Avec une barbe courte, il regarde l'église et la pointe de son index droit. Au-dessus et à côté de sa couronne, débordant sur les piliers, on lit en majuscules : *REX HENRICHUS*.

Henri est figuré à nouveau, et de façon similaire juste au-dessous, dans le registre inférieur de la composition : sous une arcade-dossel décorée en feuilles d'acanthé, assis, les jambes croisés, les pieds chaussés sur un petit tapis. Au-dessus de l'arcade et en la touchant, sont inscrits également les caractères *HENRICHUS REX*. Il y a, cependant, un ordre inverse pour le choix des couleurs des habits : pantalon et manteau blancs, tunique rouge dont le motif du revers reprend celui reporté sur le poignet, en haut. Henri porte une couronne plate sertie de trois perles, avec trois piques se terminant en forme circulaire. Le motif perlé de la couronne se retrouve aussi sur les poignets de sa tunique. Le principal changement se trouve dans le fait que le roi tient le haut d'un parchemin déroulé, de sa main droite, et un calame, de la gauche. Il semble être en train de finir d'inscrire au centre du parchemin son *signum* sous la forme d'une croix, à laquelle manque encore un trait et qui rappelle les croix inscrites aux frontons de l'église, ainsi que sur le diadème du roi au registre supérieur. Sur le parchemin tenu en bas par le chancelier Baudouin [1018-1067], on distingue les lignes de la réglure et l'inscription : en haut, *Henrici regis signum* ; en bas, *libertas aecclesiae sancti Martini*.

En face du roi, et en contrebas, se déploie un cortège de six personnages. L'évêque Imbert [de Paris, 1030-1060], comme l'évoque l'inscription en surplomb (*episcopus Imbertus*), est agenouillé et courbé aux pieds du roi, tenant la crosse de la main droite. De trois-quarts profil, il est tonsuré et nimbé, porte une barbe courte et est revêtu de la dalmatique. Après l'évêque, cinq personnages se tiennent debout. D'abord le chancelier Baudouin (*Balduinus cancellarius*), tonsuré, barbu, portant une robe blanche courte, recouverte d'une tunique rouge, et un drapé attaché à l'épaule droite (habits laïques), il tient le bas du parchemin de la main gauche et le présente au roi de la droite. Seul parmi les cinq personnages debout, qui sont posés sur le rebord, mais à l'intérieur de la composition, il est figuré les pieds posés sur le bandeau ornemental dans l'encadrement, dans un espace supposé être en dehors de celui de la scène montrée, comme s'il était en

train de se diriger vers elle. On le distingue donc des autres. Au centre du groupe, dans le prolongement vertical de l'église et de sa tour à la croisée du chœur, de face et légèrement surélevé, se trouve l'abbé : *ABBAS* est inscrit de part et d'autre de sa tête. L'abbé, avec une barbe courte, porte une dalmatique blanche recouverte d'une étole également blanche, ourlée de pierres et de perles, comme sur le manteau du roi, au registre supérieur, et une chape rouge sur le dos. Le motif à deux perles de ses poignets est identique à celui des poignets du roi assis en face. Il tient avec ses deux mains un *codex* ouvert, où est écrit : *non recuso laborem*. Il s'agit des derniers mots prononcés par saint Martin (v. 316-397) avant de mourir à Candes, comme l'a rapporté Sulpicius Severus (363 ? – 420 ?)<sup>14</sup>. Derrière l'abbé, de trois quarts, tonsurés, portant une barbe courte, vêtus d'une coule blanche à capuchon, suivent trois chanoines, comme l'indique l'inscription au-dessus leur tête : *CANONICI*. Les deux premiers portent chacun, vers le haut et à la main gauche, un *codex* fermé peint en rouge. Celui qui est immédiatement à droite de l'abbé pointe quelque chose de son index (l'abbé, le *codex* ouvert, l'acte royal, le roi, la scène elle-même?).

Entre les deux registres de l'image, au milieu du feuillet, huit vers accompagnent les scènes peintes. Le premier vers – *REX pius HENRICUS Martini dulcis amicus* (« Pieux roi Henri, doux ami de Martin ») – annonce les acteurs principaux autour desquels se déploie la composition générale du manuscrit : le roi, le saint, et le lien, l'*amicitia*, qui les unit. *Rex* et *Henricus* sont inscrits en majuscules. L'initiale 'R' de *REX*, qui s'étire verticalement à droite de la page sur les huit lignes, relie les deux niveaux de l'image. La hampe verticale du 'R' reprend le motif spiralé des piliers, se termine, en bas, par des entrelacs, et en haut par des boucles qui traversent le cercle rouge, formant le plein de la lettre. Les entrelacs se prolongent et relient les deux hampes entre elles. La jambe du R est figurée comme le tronc d'un arbre bien posé sur ses racines, convergeant vers le cercle rouge autour duquel le tressage rappelle une rosace à quatre pétales, d'où naît, en haut à droite, la tête d'un animal portant un rameau à la bouche. Le texte rappelle que le « pieux roi Henri, doux ami de Martin », a fait un temple pour le saint, où il a institué des frères réguliers (*ordine fratres*), vivant en communauté, soumis à l'abbé, et les a pourvus de tout le nécessaire (*utile donum ; omne paratum*).

---

<sup>14</sup> SULPICIUS SEVERUS, *Epistulae* III, 11 : *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborem ; fiat voluntas tua* (BHL 5611) [*Vie de saint Martin*, éd. et trad. Jacques FONTAINE, Paris, 1967 (Sources Chrétiennes 133)].



Le texte versifié continue au verso du feuillet, en explicitant que l'abbé, *Angelardus*, et les frères, qui ont vaincu Satan et abandonné le monde (*victo Sathana, mundoque relicto*), ont fait autant pour les défenses (*moenia*) de Saint-Martin. Et « comme l'écrit qui suit dans le présent *codex* le prouve » (*ut scriptura sequens probat hoc in codice presentis*), aucun homme n'y peut prendre un seul fruit sans être invité par les frères, au risque de faire éclater des conflits. Suit alors la transcription du diplôme par lequel Henri I<sup>er</sup> fonde le monastère.

Marqué par une initiale 'I' (*In nomine...*) peinte en bleu, l'acte est tronqué par la disparition d'un feuillet, mais on peut le compléter grâce à la copie du manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle. Après l'invocation de la Trinité, le diplôme débute par un préambule qui, sur la base de l'autorité des deux Testaments (*Gn 2, 24 ; Ps 18, 6 ; Mt 9, 15 ; Eph 5, 25*), développe le thème de l'Église épouse du Christ (*sanctam Ecclesiam catholicam... utriusque Testamenti multimodis et probabilibus argumentis Eterni Regis esse sponsam*), en concluant que pour plaire au précieux époux qui est au ciel, il faut servir avec vénération son épouse sur terre, « aimer », comme l'affirme Henri, « la belle maison où réside le Seigneur » (*decorem domus Domini et locum habitationis ejus delixi - Ps 25, 8*)<sup>15</sup>. Le roi décide de restaurer entièrement et d'augmenter l'abbaye de Saint-Martin située devant la porte de Paris, qui n'était plus reconnaissable, presque entièrement détruite par la fureur tyrannique. Et pour rendre féconde à l'époux céleste l'église qui, pendant longtemps, était restée stérile et pleurait les enfants perdus, suivant le conseil d'hommes pieux, le roi y institua des chanoines réguliers au service de Dieu. Il dote l'église avec quelques uns de ses biens propres, pour le remède de l'âme de son père et de celle de sa mère, puis la sienne, puis encore pour le salut et la paix de son âme, des âmes de sa femme et de ses enfants. Il donne, d'abord, « l'autel de la basilique » avec toute liberté, et les terres autour de l'église, qu'il a reçues d'Ansoud et de ses neveux Milon et Guérin, avec l'accord du comte Hugues, après la réconciliation

---

<sup>15</sup> Un sondage dans la base de données de l'ARTEM des actes originaux conservés en France antérieurs à 1121, ainsi que dans les bases d'actes bourguignons (<http://www.artehis.cnrs.fr/BDD/CBMA/AccueilCBMA.html>) et des cartulaires numérisés d'Île-de-France (<http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/>), indique l'originalité de ce préambule, dont les citations bibliques sont surtout utilisées dans les actes d'attribution de douaire. Voir, par exemple, pour *Gn 2, 24* (*erunt duo in carne una*), ARTEM 322 (Verdun, 1022 – AD Moselle H 2547 n°1), 4131 (1076 – AD Bouches-du-Rhône B 276 1M), 2429 (1100 – BnF, coll. Clairambault t. 209 n° 2), cf. *La diplomatie française du haut Moyen Âge. Inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, par Michèle COURTOIS et Marie-José GASSE-GRANDJEAN, sous la dir. de Benoît-Michel TOCK, Turnhout, Brepols, 2001, 2 vol.

avec Milon qui s'opposait au roi au sujet de ces biens<sup>16</sup>. À la demande de l'évêque Imbert, il a accepté les terres des dits *militēs* et renoncé au versement de cent livres qu'ils lui devaient en réparation. Il concède les terres autour de l'enceinte de l'église et la *libertas*, pour que personne n'y puisse exiger de redevance (*redibitio*). Il offre encore un moulin à Paris et des biens dans les *villae* d'Aubervilliers, de Noisy-le-Grand, d'Annet-sur-Marne, de Bondy et de Dizy-le-Gros dans le Laonnais. Il concède tous les droits fiscaux royaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte, les chanoines, sous la direction de l'abbé, détenant par conséquent ce pouvoir (*in perpetuo regio jure ab omnibus fore concedatur libera, tam videlicet intra ambitum munitiois ejus quam extra in procinctu illius... canonici etiam hanc potestatem habeant ut abbate obeunte*).

Dans la formule de validation, le roi rappelle que pour que ses dispositions demeurent stables, tout a été écrit, à sa demande, dans la charte qu'il valide de son sceau (*hanc cartam in qua, me precipiente, omnia scripta sunt, sigillo meo subterfirmavi*)<sup>17</sup>. L'acte est daté (1060)<sup>18</sup> et corroboré par le roi, par la reine Anne, par son fils Philippe (*regis*) et ses frères, ainsi que par trente autres souscripteurs, laïques et ecclésiastiques, dont l'archevêque de Sens Mainard, l'évêque de Paris Imbert, le chancelier Baudouin...

### **'Carta', signe d'autorité royale**

Dans cet ensemble aux multiples renvois, la composition synoptique du f. 4r impose d'emblée la figure de l'église de saint Martin et de sa communauté, et celle du roi, cantonnée cependant à gauche de la page. On observe une grande insistance sur la personne du roi : dessiné deux fois, son nom est inscrit quatre fois sur ce feuillet. Il apparaît comme le portrait-type du personnage d'autorité, où les références à un vocabulaire ancien – la curule, l'arcade-dossel et la décoration des chapiteaux – s'articulent avec les signes de la majesté – la couronne et le manteau<sup>19</sup>. La principale

<sup>16</sup> Sur ces conflits voir Andreas SOHN, « Vom Kanonikerstift zum Kloster und Klosterverband. Saint-Martin-des-Champs in Paris », *Vom Kloster zum Klosterverband. Das Werkzeug der Schriftlichkeit*, hg. von Hagen KELLER und Franz NEISKE, (Münstersche Mittelalter-Schriften 74), München, 1997, p. 206-238, ici p. 209-210.

<sup>17</sup> Pour une reproduction de sceau d'Henri I<sup>er</sup>, voir Archives Nationales. *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. Tome II : Les sceaux des rois et de régence*, éd. Martine DALAS, Paris, 1991, p. 141 n° 62.

<sup>18</sup> *Anno supradicti regni XXVII. Actum anno ab Incarnatione Domini M<sup>o</sup>LX, indictione XV, Parisius publice*. En attendant la publication des actes d'Henri I<sup>er</sup> par Olivier Guyotjeannin, voir Frédéric SOEHNÉE, *Catalogue des actes d'Henri I<sup>er</sup>, roi de France (1031-1060)*, Paris, 1907, n° 125, p. 127-129 ; Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, op. cit.*, t. I, n° 6, p. 14-18.

<sup>19</sup> Sur les signes qui font l'autorité du personnage ainsi présenté, voir les travaux précurseurs de Percy E. Schramm suivis par Ernst Kantorowicz (P. E. SCHRAMM, *Herrschaftszeichen und Staatssymbolik : Beiträge zu ihrer Geschichte vom dritten bis zum sechzehnten Jahrhundert*, mit Beiträgen verschiedener Verfasser, Stuttgart, Munich, 1954-1978, 4 vol. (Schriften der Monumenta Germaniae historica 13) ; P. E.

originalité dans sa composition réside dans le parchemin, que le chancelier lui présente, qu'il tient et qu'il souscrit. Le diplôme contenant son *signum* s'affiche comme un signe d'autorité supplémentaire, et sur lequel on attire l'attention. Comme il est inscrit sur la chartre dans l'image, l'acte royal affirme la *libertas* octroyée à l'église de saint Martin. Cette immunité est « prouvée », comme l'accentue le texte versifié, par l'écrit, par l'acte qui, dans une sorte de mise en abîme, est copié en entier dans le *codex* à partir du verso du premier feuillet (4v). L'acte se veut lui-même un moyen de validation des dispositions du roi, où on appose un autre signe de l'autorité royale, le sceau, éclipsé cependant dans la copie. Comme l'a observé Olivier Guyotjeannin, dans le diplôme dessiné sur le f. 4r, au lieu de faire figurer le sceau ou le monogramme du roi, signes d'authentification utilisés par la chancellerie royale, on présente une croix, caractéristique des actes réalisés dans les monastères<sup>20</sup>.

La référence au sceau, rappelé par le texte dans la copie de l'acte d'Henri I<sup>er</sup>, mais aussi, plus loin, dans celle du diplôme de Philippe I<sup>er</sup> aux f. 6r-7r (*sigillo meo subterfirmavi* ; *sigillo meo subterfirmavi et corroboravi*), n'est pourtant pas absente de l'image si l'on met en rapport la façon dont les rois, Henri et Philippe, sont figurés dans le *codex* et dans leurs sceaux en majesté. En fait, Henri I<sup>er</sup> est le premier des rois capétiens à adopter le sceau en majesté où s'annonce la configuration d'une image de l'autorité royale ou laïque<sup>21</sup>. Dans le sceau d'Henri I<sup>er</sup>, et dans le premier sceau de son fils Philippe I<sup>er</sup>, le roi est assis de face sur un banc à deux étages d'arcature, les pieds reposant sur une estrade. Barbu et les cheveux courts, il porte une couronne en forme de cercle à trois pointes. Il est revêtu d'une longue tunique et d'un manteau court attaché à l'épaule droite, et retombant en pointe sur la poitrine. Il tient de la main droite un fleuron et de la gauche un sceptre<sup>22</sup>. Le sceau porte l'inscription : *Henricus Dei gracia francorum rex*. Plusieurs motifs présents dans le sceau se retrouvent aussi dans les images peintes (inscription, couronne, position assise, fleuron dans la figuration de

---

SCHRAMM, F. MÜTHERICH, *Denkmale der deutschen Könige und Kaiser*, Munich, 1962-1978, 2 vol. ; E. H. KANTOROWICZ, *The King's two bodies, a study in mediaeval political theology*, Princeton, N.J., 1957).

<sup>20</sup> Olivier GUYOTJEANNIN, « Actes royaux français : les actes des trois premiers Capétiens (987-1061) », dans J. BISTRICHLY (sous la direction de), *Typologie der Königsurkunden*, OlmCuz, 1998, p. 43-63.

<sup>21</sup> Ce type sigillaire apparaît à la fin du X<sup>e</sup> siècle avec l'empereur germanique Otton III et se diffuse au cours de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Cf. T. REINHARDT, *Warum führte Keiser Otto III. das Thronsigel ein?*, Universität Rostock, Historisches Institut Seminar: Einführung in das Studium der mittelalterlichen Geschichte: Bild und Herrschaft. Fränkische und deutsche Könige und Kaiser in Abbildern ihrer Zeit (751-1190), 2005 [<http://www.hausarbeiten.de/faecher/vorschau/69363.html>].

<sup>22</sup> Cf. Archives Nationales. *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. Tome II : Les sceaux des rois et de la régence*, ed. Martine DALAS, Paris, 1991, p. 141 n° 62 ; p. 142 n° 63 ; p. 143 n° 64.

Philippe I<sup>er</sup> au f. 5v<sup>o</sup>...), constituant un répertoire de signes renvoyant à la figure royale. À la suite des observations de Robert Maxwell à propos des effigies d'abbés dans le cartulaire illustré de Vierzon (XII<sup>e</sup> siècle)<sup>23</sup>, on peut se demander si la figuration du roi dans le manuscrit de Londres ne jouerait pas aussi un rôle d'authentification, de signe d'autorité, à l'instar du sceau des diplômes, et de l'acte de sceller, dans la perspective d'une « performance » de la transcription des copies. On pourrait d'ailleurs envisager que les scènes peintes dans leur intégralité (4r, 5v) auraient pu jouer ce rôle.



Sceau du roi Henri I<sup>er</sup> (73 mm de diamètre) – Paris, Archives Nationales, collection de sceaux D 32 (moulage d'après une empreinte sur un acte de 1035, après le 20 juin, Archives Nationales, K 19 n<sup>o</sup> 1<sup>2</sup>) (HENRIC(us) D(e)i GR(aci)A / FRANCORV(m) REX). Ver *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. Tome II, op. cit.*, p. 141, n<sup>o</sup> 62.

La présence du chancelier Baudouin, tenant et montrant la charte à Henri I<sup>er</sup>, peut appuyer cette hypothèse, puisqu'elle réfère au processus de réalisation des diplômes dont étaient chargés alors les clercs de la chapelle royale. La rédaction de quelques actes, deux par an environ, est l'une des activités de la chapelle à qui incombait surtout d'orienter la politique ecclésiastique et d'organiser la *memoria* des rois. Issu d'une grande famille du Vermandois, Baudouin est clerc de la chapelle royale de 1018 à 1067, et était chancelier déjà sous le roi Robert le Pieux [v. 970-1031, roi entre 996-1031)<sup>24</sup>. Il souscrit les trois actes transcrits dans le manuscrit de Londres. La façon de présenter, dans un espace extérieur, avec des habits laïques, en plus de le distinguer du groupe d'ecclésiastiques présentés en face du roi, évoque son action dans l'exécution de

<sup>23</sup> Robert A. MAXWELL, « Sealing Signs and the Art of Transcribing in the Vierzon Cartulary », *The Art Bulletin*, 81/4 (1999), p. 576-597.

<sup>24</sup> Sur la chapelle/chancellerie royale et le rôle du chancelier Baudouin, voir les travaux d'Olivier GUYOTJEANNIN, « Actes royaux français : les actes des trois premiers Capétiens (987-1061) », *art. cit.* ; ID., « Les actes établis en chancellerie royale sous Philippe I<sup>er</sup> », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 147 (1989), p. 29-46 ; ID., « Les actes de Henri I<sup>er</sup> et la chancellerie royale dans les années 1020-1060 », *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes-rendus des séances* (1988), p. 81-97.

la charte, que le roi valide après coup. Il apparaît, autant que le roi, comme garant de l'authenticité du diplôme.

La figure de l'évêque Imbert, agenouillé aux pieds du roi et nimbé, renvoie pour sa part à tout ce qui précède la rédaction d'un acte, en somme aux négociations dont l'écrit se donne en forme de conclusion. En effet, c'est grâce à la médiation de l'évêque, qui intercède auprès du roi, que le conflit autour de la possession de Saint-Martin est réglé en faveur de la création du monastère : la restauration ou la fondation d'une église neutralise les biens contestés. On peut se demander si c'est ce rôle qui détermine la figuration de l'évêque avec une auréole. Celui qui est présenté dans la position la plus humble se distingue des autres par un signe utilisé généralement pour indiquer la sainteté et, donc finalement, dans le domaine spirituel, de supériorité vis-à-vis notamment du roi.

Ce renversement de positions, manifeste surtout après la mort, est montré sur le feuillet 5r, où le saint évêque Martin, entouré d'une large auréole et sous une arcade reposant sur des piliers finement tressés, surplombe le roi Henri I<sup>er</sup> mort, couché sur un lit et recouvert d'un linceul drapé à la manière de la dalmatique bicolore de saint Martin et des plis des coules des chanoines du feuillet 4r. À l'inverse de l'ordre terrestre où les évêques, comme Imbert, peuvent être amenés à prier le roi, il s'agit pour Martin d'intercéder auprès de Dieu pour l'âme du souverain défunt. Le *codex* ouvert posé à côté du saint évêque le dit textuellement « *Tibi Domine commendamus animam famuli tui Henrici regis ut defuncti* ». Les signes vestimentaires (dalmatique, pantoufle liturgique), le bâton pastoral, ainsi que l'inscription apposée au-dessus de Martin – *Martinus episcopus* –, l'identifiant par sa fonction épiscopale, affirment le rôle de l'évêque et sa préséance par rapport au roi. Tout en affichant l'autorité royale, garante de l'église Saint-Martin, les pages enluminées du manuscrit signalent aussi l'état transitoire de la personne du roi, dont la continuité n'est assurée que par la succession généalogique : en fait c'est à Philippe I<sup>er</sup>, présenté trônant comme son père dans le feuillet 5v, qu'on adresse comme en miroir le devenir d'Henri I<sup>er</sup>.



Dessin de Bruno Baudoin, à partir du manuscrit de Londres, British Library, Add. 11662 f° 5r, (CNRS, ARTeHIS UMR 5594).

### Les formes multiples de Martin : la communauté régulière des chanoines

Si, dans le feuillet 5r, Martin apparaît avec les atours attendus du prélat et du saint, il est présent dans le feuillet 4r sous d'autres multiples formes : l'église Saint-Martin qui domine le haut de la page ; son nom gravé au dessus de l'église, sur le parchemin et trois fois dans le texte versifié ; ses derniers mots inscrits sur le *codex* ouvert que montre l'abbé ; la communauté des chanoines réguliers ; et probablement le coutumier que deux d'entre eux tiennent en mains. Martin est tout ce qui sur terre se fait en son nom : la communauté et l'abbé de Saint-Martin-des-Champs, l'église, les biens et les droits qui lui sont rattachés. L'identification du saint avec la communauté éponyme est un phénomène connu du monachisme médiéval<sup>25</sup>. Dans le feuillet 4v, et plus généralement dans l'ensemble du manuscrit, la communauté de Saint-Martin-des-Champs se présente : des frères réguliers vivant sous l'autorité d'un abbé, suivant des coutumes propres et entretenant des liens étroits avec les plus hauts personnages de l'aristocratie laïque et ecclésiastique du royaume capétien. La mise en valeur des témoins souscripteurs des actes, dont on célèbre la présence des noms dans le texte versifié (*presentia nomina presunt*)<sup>26</sup> (f. 7v) et qui accompagnent le roi dans

<sup>25</sup> B. H. ROSENWEIN, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca-Londres, 1989.

<sup>26</sup> Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, op. cit., p. 21.

l'enluminure du feuillet 5v, sont autant de signes de la place reconnue au réseau aristocratique qui se tisse autour du monastère.

De la vie régulière suivie à Saint-Martin-des-Champs, nous savons seulement qu'elle avait joui d'une certaine reconnaissance. En effet, le coutumier de Saint-Quentin de Beauvais, transcrit peu après 1136, raconte qu'Yves de Chartres (ca. 1040-ca. 1116) s'était inspiré de la vie des chanoines parisiens pour introduire la vie régulière dans l'abbaye de Saint-Quentin, vers 1070. Yves avait trouvé à Saint-Martin-des-Champs un *libellum* décrivant les *consuetudines* des chanoines<sup>27</sup>. Outre la mise par écrit des coutumes propres à l'abbaye, la mention de ce *libellum* indique que le *codex* de Londres n'est probablement pas la seule réalisation scripturaire de Saint-Martin des années 1060-1070.

D'autres éléments présents dans le manuscrit de la chronique versifiée – notamment l'insistance sur la suprématie du siège archiépiscopal de Tours (saint Martin) face à celui de Dol (saint Samson), dans le contexte du transfert de l'église Saint-Samson-Saint-Symphorien d'Orléans à Saint-Martin-des-Champs par Philippe I<sup>er</sup>, incitent à poser la question du rôle de modèle qui aurait pu jouer la célèbre collégiale de Saint-Martin de Tours pour les chanoines de Saint-Martin-des-Champs<sup>28</sup>. Quoi qu'il en soit, la régularité de la vie des chanoines est mise en avant aussi bien dans l'image du feuillet 4r, que dans le récit versifié et dans les actes transcrits : *canonicos quamplures coenobialiter viventes*, indique encore le diplôme de Philippe I<sup>er</sup> du 29 mai 1067<sup>29</sup>. Rétrospectivement, en sachant que Philippe I<sup>er</sup> a transféré Saint-Martin-des-Champs en 1079 à l'abbaye de Cluny<sup>30</sup>, transfert dont les raisons peuvent être multiples mais demeurent hypothétiques<sup>31</sup>, on pourrait argumenter que dans ce manuscrit la

<sup>27</sup> Ludo MILIS, « Le coutumier de Saint-Quentin en Beauvais », *Sacris erudiri* 21 (1972-1973), p. 435-481, ici p. 448 : ...*Domnus Yvo, primus abbas ecclesiae nostrae, postea Carnotensis urbis episcopus, vitae regularis ordinem in ecclesia nostra constituisset, nullius aut momenti uel mentionis huiusmodi professio intra Gallia fines habebatur excepto quod in ecclesia Beati Martini de Campis apud Parisios, antequam primus ordo monasticus introduceretur, huiusmodi uiri religionis habitasse ferebantur. In qua etiam ecclesia memoratus sapiens uir quendam libellum se inuenisse dicebat in quo consuetudines ipsorum descriptae continebantur. Quas nos (sicut a nostris decessoribus tenemus tradimus) huc usque obseruamus...*

<sup>28</sup> Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, op. cit., p. 20.

<sup>29</sup> *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>*, op. cit..., n° 30, p. 91-94.

<sup>30</sup> À Saint-Benoît-sur-Loire, 1079, avant le 29 août - *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>*, op. cit., n° 95, p. 245-248.

<sup>31</sup> Andreas SOHN, « Vom Kanonikerstift zum Kloster und Klosterverband. Saint-Martin-des-Champs in Paris », art. cit., p. 221-235. Voir aussi sur l'histoire de Saint-Martin-des-Champs, voir Cornelia HEINTZ, *Anfänge und Entwicklung des Cluniazenser-Priorates Saint-Martin-des-Champs in Paris (1079-1150)* (Diss. phil.), Münster, 1982 ; Andreas SOHN, « Die Kapetinger und das Pariser Priorat Saint-Martin-des-Champs im 11. und 12. Jahrhundert. Mit Ausblicken auf die Beziehungen zwischen dem Konvent und den englischen Königen », *Francia* 25/1 (1998), p. 77-121.

communauté s'affiche par son mode de vie et avec les droits acquis des rois face aux transformations pressenties.

Il n'en reste pas moins que ce sont les *tria munera*, les trois diplômes transcrits, qui structurent l'ensemble. C'est sur la question des dons que le manuscrit s'achève. Les onze derniers vers, jouant sur les oppositions grand/petit - peu/beaucoup, insistent sur le grand secours apporté y compris par de petits dons. Ils insistent aussi sur le besoin de garder ces différents dons intacts : on ne peut pas ôter un seul talent de cent et c'est la réunion des différentes petites parties qui aboutit à la perfection des qualités<sup>32</sup>. Cet épilogue résonne en écho par rapport aux vers du premier feuillet : l'utile présent du roi que les frères tiennent en commun (*in commune bonum quorum foret utile donum*). Reconnaître l'autorité des diplômes royaux et rappeler les engagements que les rois prennent en les délivrant, passe aussi désormais par leur présence dans les scènes peintes. La figuration du parchemin de l'acte royal, dans le feuillet d'ouverture de la chronique de Saint-Martin-des-Champs, est un exemple précoce de cette forme nouvelle de mise en registre synoptique d'une donation.

---

<sup>32</sup> Jean DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, op. cit.*, p. 21.